

# COMMUNE DE VALLANGOUJARD

## Conseil municipal, en bref...

### SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2014

#### Tarif de cantine

Le tarif de cantine passe de 4.10 € à 4.20 € au 1er septembre.

#### Tennis

Une subvention de 1 000 € est allouée au tennis club de Nesles-Vallangoujard.

#### Travaux envisagés

Divers travaux vont être engagés :

- Rues de Marines, du Moulin et du Sausseron : enfouissement des réseaux aériens.
- Rue du Sausseron : réfection de la chaussée, aménagement paysager près du rond-point et réaménagement de l'angle de la rue Anselme Garnier pour régler des problèmes de stationnement.
- Mézières : création d'un caniveau et, sur une partie de la voirie, réfection de la chaussée.
- Rue de Pontoise, au bas du

chemin de la Morteau, remplacement d'une partie des plantations, régulièrement écrasées par les gros camions, par un espace en béton gravillonné.

- Chemin du Pont de Pierre : réparation de la voirie.
- Au niveau du 17 rue de Labbeville : réaménagement du trottoir pour le remettre en état et faciliter le stationnement et le cheminement.
- Au bas de la Nacelle : aménagement de l'espace.
- Clocher de l'église : remplacement de tuiles cassées.
- Zone humide de l'ancien chenil : en lien avec le PNR, restauration du milieu humide, création d'un parcours sur caillebotis, réparation des ponts de promenade, dans le but de créer un sentier de découverte relié à la boucle verte du Vexin passant place de la Libération.

## Mairie

01 34 66 51 11

secretariat@vallangoujard.fr

Lundi	17 H 00 à 19 H 00
Mercredi	10 H 00 à 12 H 00
Vendredi	10 H 00 à 12 H 00
Samedi	10 H 00 à 12 H 00

## Agenda

- ✓ **Dimanche 14 septembre**, fête cantonale à Hérouville
- ✓ **Dimanche 28 septembre, 16h30** Concert piano salle J Dréville
- ✓ **Lundi 29 septembre, 10h30** Concert piano / scolaires
- ✓ **3, 4, 5, 12, 13 et 14 novembre** Réunions de quartiers
- ✓ **18 novembre, encombrants**
- ✓ **Samedi 13 décembre, 10h** Spectacle de Noël

## CONCERT

**Dimanche 28 septembre, 16h30**

**Salle Jean Dréville**

**10 € sur réservation en mairie**

**Récital de piano**

**Nikolaas KENDE**

La commune accueille à nouveau le *Festival de musique du Vexin* pour un récital de piano de Nikolaas KENDE, « Révélation 2014 ».

Né en 1981 dans une famille de musiciens, Nikolaas Kende a commencé l'étude du piano à 5 ans. De 1999 à 2005, il étudie au Conservatoire d'Amsterdam et au Conservatoire d'Anvers où il obtient son diplôme de Maîtrise avec la plus grande distinction. De 2005 à 2008, il poursuit ses études en Allemagne et suit les masterclasses de quelques uns des plus grands pianistes mondiaux.

*Une sonorité d'une profondeur rare, un son « orchestral », une musicalité et un phrasé exceptionnels, telles sont les qualités de ce musicien qui aborde le grand romantisme avec une aisance et un naturel qui le rendent très attachant. Primé dans plusieurs grandes compétitions internationales, il joue déjà dans tous les pays du monde, suscitant toujours le même enthousiasme. Il a fait en 2009 des débuts remarquables aux États-Unis en jouant, notamment, le premier Concerto de Brahms.*

Nikolaas Kende interprétera quelques joyaux du romantisme :

**F. LISZT : Sonnets de Pétrarque**  
n°104 et n°123

**J. BRAHMS : Variations sur un thème de Schumann op. 9**

**J. BRAHMS : Sonate n° 3 op. 5**  
en fa mineur



# ASSAINISSEMENT COLLECTIF

- Le raccordement au **grand collecteur vers Butry** a été réalisé le 7 août 2014.
- Un **contrôle des raccordements sur le réseau existant** vient d'être opéré par Veolia : des branchements avaient été réalisés sans déclaration et donc sans facturation, ni du service ni des taxes ; des régularisations ont été engagées.
- La loi fixant **les obligations des bénéficiaires d'un service d'assainissement collectif** a évolué vers une plus grande rigueur.
  - Toute propriété desservie par le réseau de collecte est réputée raccordable et **aucune dérogation n'est plus envisageable**.
  - **Toute propriété desservie par le réseau de collecte est assujettie à la redevance** pour l'assainissement collectif.
  - Un **délai de deux ans** à partir de la mise en œuvre du service est accordé aux particuliers pour réaliser le branchement effectif au réseau ; mais **les taxes et redevances sont dues à compter de la mise en œuvre effective du service** ; d'autre part, durant ce délai de deux ans, le particulier a l'obligation de disposer d'une station autonome en parfait état.
  - **Pour les propriétés déjà desservies par le réseau actuel, la date prise en compte pour la mise en œuvre du service sera le 1er septembre 2014** (en effet, ce service n'est devenu satisfaisant que du fait du raccordement, le 7 août, du réseau communal au grand collecteur vers la station de Butry). En pratique, les facturations n'interviendront qu'à partir du début 2015.
  - **Pour les propriétés qui seront desservies par l'extension du réseau**, la date de mise en service (courant 2015) sera fixée au jour de la réception du chantier.
- **Le branchement au réseau collectif est à la charge de chaque particulier** ; naturellement, les travaux de plomberie à l'intérieur de chaque propriété privée sont également à la charge des propriétaires ; en pratique, le terme de « branchement » s'applique à la partie allant de la limite de propriété privée jusqu'au réseau collectif.
- Lors de la **cession d'une propriété**, l'état du dispositif d'assainissement fait l'objet d'un **contrôle de conformité**.
- **L'équité suppose que chacun contribue au service mis à sa disposition**, qu'il utilise ou non ce service. En effet, ce service (*comme tout service collectif, école, crèche, centre de loisirs, transport...*), même s'il n'est pas utilisé, constitue une réelle plus-value pour la propriété (*plus-value largement prise en compte lors d'une cession*). Lorsqu'un particulier ne contribue pas au service dont il est bénéficiaire, les autres membres de la collectivité concernés ont alors à payer plus cher pour compenser. Pour cette raison, les quelques particuliers ayant réalisé un branchement sans le déclarer (et donc sans s'acquitter ni de la taxe de raccordement ni de la redevance à la consommation d'eau potable) font actuellement l'objet d'un rattrapage sur leur facture d'eau, après analyse au cas par cas.
- **L'objectif écologique** est que chaque propriété soit dorénavant dotée d'un **dispositif d'assainissement d'une efficacité avérée**. Pour les propriétés raccordables, cette efficacité est assurée par leur raccordement effectif au réseau collectif.
- Une opération de **mutualisation des raccordements** privés va être organisée. Il s'agit de permettre aux particuliers, d'une part, de réaliser leurs travaux de raccordement au moment même du chantier communal, avec la même entreprise, et, d'autre part, de bénéficier d'une aide de l'Agence de l'eau ; cette aide (60 % du coût des travaux) vise à favoriser des raccordements rapides dans le but de limiter les risques de pollution du sol et de la nappe ; cette aide ne porte, bien sûr, que sur la partie « raccordement au réseau » ; elle ne concerne pas les travaux de plomberie intérieurs à l'habitation. Cette opportunité ne sera offerte que pendant la durée des prochains travaux d'extension du réseau. Cette opportunité ne sera offerte qu'aux particuliers concernés par l'extension actuelle du réseau. Toutefois, la Commune sollicite des autorités l'application de cette mesure aux propriétés raccordables sur l'ancien réseau mais non encore raccordées.

## PLU

L'étude du PLU va se poursuivre par des travaux techniques et par des échanges avec la population.

- Ces échanges se feront de deux façons.
- Nouvelle journée de consultation des architectes ;
  - Réunions de quartiers.

### Deuxième session d'entretiens individuels avec un architecte :

samedi 15 novembre (sur RDV auprès du secrétariat de mairie). Les particuliers qui le souhaitent seront reçus en consultation individuelle gratuite par un architecte. Il s'agira de réfléchir avec eux à leurs projets, souhaits ou craintes et d'étudier les différentes possibilités d'évolution de leur parcelle.

### Réunions de quartier en novembre

à 20h en mairie. **lundi 3 :** Centre, **mardi 4 :** Marines et Nacelle, **mercredi 5 :** Labbeville et St-Omer, **mercredi 12 :** Morteau, **jeudi 13 :** Sausseron. et **vendredi 14 :** Mézières.

À travers ces consultations, le but pour la Commune est de **mieux comprendre les enjeux et les attentes de la population**.